

DURÉE

3,00000 jours (soit 24 heures)

PRIX

1 500 € par participant

Soit 1 800 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

- Tout professionnel de l'immobilier devant se conformer aux obligations du décret 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation obligatoire des professionnels de l'immobilier et au renouvellement de la carte professionnelle

- Services technique/maintenance

- Gardiens d'immeuble

- Employés d'immeuble

- Concierges

- Techniciens de gestion locative

- Agences immobilières

- Syndics

- Bailleurs sociaux

PRÉREQUIS

Pour valider votre inscription :

- Inscrivez-vous en ligne

- Complétez vos coordonnées

- Procédez au règlement des frais pédagogiques

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

- Acquérir un langage commun et reconnu dans le domaine de la gestion technique du patrimoine immobilier
- Acquérir une méthode de mise en place d'un service de gestion technique du patrimoine immobilier
- Prendre conscience des ressources disponibles et des limites de cette gestion
- Se sensibiliser à la dynamique de la gestion des ressources humaines, aux outils et théories supportant la prise de décision et à la budgétisation et au contrôle des coûts d'opération

**PROGRAMME****Phase de la gestion technique de projets d'immobilier**

- Environnement organisationnel
- Mission
- Développer une stratégie de maintenance et d'entretien
- Consommation énergétique, entretien sanitaire, projection et sécurité

Approche systématique du bâtiment

- Diagnostic
- Méthodologies d'auscultation et audits de parcs immobiliers
- Déficit d'entretien et déficit fonctionnel
- Modes et techniques de maintenance (curative, préventive et prédictive) dans les parcs immobiliers

Approche financière

- Internalisation et externalisation
- Mise en priorité des travaux
- Analyse financière et coût global de possession

Outils de gestion

- Tableau de bord de gestion immobilière
- Indicateurs de performance
- Planification et décision

Cas pratique



VALIDATION

- Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié **QUALIOP**
- Formation éligible aux exigences du **décret 2016-173 du 18 février 2016** relatif à la formation obligatoire des professionnels de l'immobilier et au renouvellement de la carte professionnelle

